

«Etranger d'origine, mais Français de cœur».

Une histoire des relations entre les exilés et la société d'accueil puydômoise, 1830-1940 *

di Camille CORDIER-MONTVENOUX*

DOI 10.26337/2532-7623/MONTVENOUX

Riassunto: Tra il 1830 e il 1940 il dipartimento francese del "Puy-de-Dôme", nella regione dell'Auvergne, è stato un centro non trascurabile di accoglienza di molti rifugiati, spagnoli, polacchi, italiani e belgi.

L'articolo intende analizzare i rapporti tra i profughi e la società locale che si sono costruiti attraverso modalità differenti. All'arrivo, i rifugiati devono affrontare con le autorità le questioni amministrative. In seguito, la stampa e le associazioni diventano i mediatori indispensabili tra i rifugiati e la società locale. Tuttavia, le relazioni tra i rifugiati e gli autoctoni in alcuni casi si interrompono a causa della diffusione del sentimento xenofobo. Occorre infine aggiungere che alcuni rifugiati credono che loro permanenza in Francia sia temporanea.

* Archives départementales du Puy-de-Dôme (ADPDD), M 523, dossier de naturalisation du réfugié italien Jean Bono, 1832.

* PhD student at the Université Clermont-Auvergne, Camille Cordier-Montvenoux studies migratory phenomena and foreigners from the nineteenth to the twentieth centuries in a micro-historical perspective. Her thesis is entitled: « Terre de passage, d'accueil ou terre hostile? Les étrangers en Auvergne, entre représentations et "réalité", 1815-1940 », under the direction of Jean-Claude Caron and Jean-Philippe Luis. Her research work is carried out within the laboratory of CHEC (Centre d'Histoire, Espaces et Cultures in Clermont-Ferrand).

camillecordiermontvenoux@gmail.com.

Abstract: Between 1830 and 1940, the french department of “Puy-de-Dôme”, in Auvergne, has been concerned by many flux of refugees : Spanish, Polish, Italian, Belgians, for instance.

This articles purposes to analyze the relationships between refugees and local society. Those links are various. On the arrival, refugees have to discuss with the authorities for administrative questions. Then, press and associations become the indispensable mediator between refugees and local society, from the XIXth to the XXth. However, the relationships are sometimes broken, because of the diffusion of a xenophobic feeling. Also, some refugees see their situation as temporary and mainly think about their comeback.

Keywords: Refugees, relationships, integration.

Sommario: Introduction – Le temps de l’exil : des premiers contacts à la mise en place de relations d’interconnaissance. 1) Le Puy-de-Dôme, terre d’asile ; 2) S’engager pour la cause des « proscrits » – Prendre la plume en exil. 1) Un interlocuteur privilégié : l’administration française ; 2) La presse, vecteur de l’interaction avec la société d’accueil – La fin de l’exil : rester ou rentrer ? 1) De l’insertion « silencieuse » à la naturalisation, les différents degrés de l’intégration ; 2) Entre méfiance et rejet : vers une rupture des relations – Conclusion – Liste des sources – Bibliographie

Saggio ricevuto in data 15 aprile 2017. Versione definitiva ricevuta in data 20 giugno 2017.

Introduction

Un jeune prêtre constitutionnel espagnol, ayant fait de bonnes études, parlant correctement le français, désirerait donner des leçons d’espagnol dans les pensions, ou dans les maisons particulières. Ses prix sont très modérés. S’adresser au rédacteur-gérant du *Patriote*

Announce un article paru dans le journal *Le Patriote* le 22 octobre 1831¹. Article qui se fait l’écho de l’arrivée quelques mois plus tôt de plusieurs contingents de réfugiés espagnols à Clermont-Ferrand. Ils sont alors un peu plus de trois cents à fouler le sol

¹ Bibliothèque du Patrimoine Clermont-Auvergne (BPCA), *Le Patriote*, article du 22 octobre 1831, MPA 3 [28].

puydômois en cette année 1831. Le département du Puy-de-Dôme, réputé enclavé, dans une région auvergnate centrale et montagnaise, éloignée des frontières et fermée aux influences extérieures, est en réalité confronté très tôt à l'accueil de populations étrangères. Sa position interne sur le territoire français en fait un lieu tout choisi pour « l'internement » des réfugiés politiques au cours des XIX^e et XX^e siècles. Entre les années 1830 et 1940 plusieurs milliers de réfugiés ont ainsi été présents dans le Puy-de-Dôme, certains ne furent que de passage quand d'autres s'établirent plus durablement. Le premier XIX^e siècle, conçu comme un laboratoire d'expériences et d'innovations dans l'accueil des migrants étrangers, et notamment ceux venus pour des raisons politiques, conduit à une réflexion sur les différents vocables liés à l'exil. En effet, au cours de cette période, « aucune loi française ni aucun traité international ne s'attachait à définir l'exilé ou le proscrit. Et aucune des lois relatives aux étrangers réfugiés adoptées à partir de 1832 ne prend soin de préciser comment les distinguer de la masse des étrangers »², la notion d'étranger étant elle-même très floue à cette époque³. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835, la notion d'exilé renvoie aux individus « que l'autorité force à vivre hors du lieu, hors du pays où il(s) habitaient ordinairement »⁴. Cette vaste catégorie de l'exilé englobe ainsi les « proscrits » mais aussi les « exilés volontaires ». Toutefois, parallèlement se développe la notion de réfugié⁵. Une notion qui s'affirme au travers des productions juridiques et administratives car

² D. DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 2014, p. 8.

³ Cfr. G. NOIRIEL, *Comment reconnaître un étranger?*, « Liber », 15 (1993), p. 2-3.

⁴ *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Firmin Didot frères, 6^e éd., t. 1, p. 707.

⁵ Une notion qui ne prend sens que lorsque la question des réfugiés apparaît comme un problème, sur ce sujet cfr. M.M. MARRUS, *Les Exclus. Les réfugiés européens au xx^e siècle* [1985], Calmann-Lévy, 1986 ; D. LOCHAK, *Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique*, « Pouvoirs

ce sont les autorités françaises qui en donnent le sens. Les réfugiés sont dès lors les seuls étrangers qui ont quitté leur pays sous la contrainte politique. Une catégorie qui s'avère par conséquent plus restrictive que « l'exilé », en particulier avec l'objectif de restreindre le coût des subventions versées par l'Etat aux étrangers réfugiés. Durant le Second Empire, le qualificatif « d'émigrant » est favorisé « dans une volonté d'effacer toute trace de la tradition d'accueil du pays qui s'était transformé en terre d'exil »⁶. La stigmatisation du migrant et de l'exilé politique est ensuite réaffirmée par la guerre franco-prussienne et la Commune⁷. Dans le même temps, en cette fin de XIX^e siècle, la figure de l'étranger tend à s'uniformiser autour du « non-national » tout en étant pétri de multiples facettes, pour la plupart à caractère hostile⁸. Avec la Première Guerre mondiale, les déplacements contraints de populations ainsi engendrés n'ont plus seulement des causes politiques, en partie du fait de la multiplication de conventions internationales. Le terme de réfugié prend alors le pas sur celui d'exilé car, plus large, il permet en effet d'englober ceux contraints de quitter leur pays pour échapper à une guerre⁹. Ces différents usages lexicaux conduisent à nous interroger sur la perception que les étrangers partis sous la

», 44 (2013/1), p. 33-47.

⁶ Sur ce sujet, cfr. S. APRILE, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS édition, 2010.

⁷ <http://www.laviedesidees.fr/L-Europe-et-ses-refugies-politiques-au-XIXe-siecle.html> (consulté le 14-06-2017).

⁸ Cfr. L. DORNEL, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette, 2004 ; G. NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007 ; P. RYGIEL, *Le Bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Paris, Publibook, 2008 ; P. MILZA, *Voyage en Italie*, Paris, Plon, 1993 ; P.-A. ROSENTAL, *Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours*, « Annales. Histoire, Sciences sociales », 66-2, (avril-juin 2011), p. 335-373.

⁹ Sur ce sujet cfr. G. DREYFUS-ARMAND, B. GROPPPO, *Objectifs de la journée d'études "Exilés et réfugiés politiques dans la France du XX^e siècle"*, « *Matériaux pour l'histoire de notre temps* », 44, (1996), pp. 6-8.

contrainte pouvaient avoir d'eux-mêmes mais aussi sur les relations que cela pouvait induire avec la société locale. Qu'ils s'expriment dans un français maladroit, avec l'aide de la plume d'un autre ou dans leur langue maternelle¹⁰, les réfugiés étrangers ne restèrent pas silencieux et s'insèrent rapidement dans la vie administrative et locale du lieu d'accueil.

Cet article souhaite donc questionner l'exil à l'épreuve des relations entre les proscrits et la société d'accueil auvergnate dans un cadre chronologique large, de 1830 à 1940. Il s'agit d'observer les premières formes de relation qui se firent bien souvent dès le voyage puisque les réfugiés durent, la plupart du temps, suivre des itinéraires obligatoires et s'enregistrer auprès des autorités locales afin d'obtenir des subsides. A ces premières interactions, s'ajoutaient rapidement des relations induites par les élans de générosité des populations locales. La presse locale joua également un rôle primordial dans l'établissement de relations. Ces premiers contacts engendrèrent bien vite d'autres formes de relations, notamment d'interconnaissance. Ces interactions permirent, en effet, une intégration certaine dans la société d'accueil, que ce soit par le biais de la naturalisation ou d'une insertion plus silencieuse. Mais aussi, *a contrario*, ces contacts conduisirent à des manifestations hostiles de la part des populations locales. Un rejet de l'exilé dont l'extranéité, l'indigence et son accueil subventionné ont pu exaspérer les Puydômois dans des contextes économiques et politiques parfois troublés.

L'histoire des relations entre les exilés et la société d'accueil puydômoise consistera donc en une approche micro-historique dans un cadre chronologique long, afin de percevoir l'évolution de ces relations dans le contexte de construction des nations au XIX^e siècle puis dans le contexte international troublé de la première moitié du XX^e siècle.

¹⁰ ADPDD, M 272, par exemple une lettre en espagnol du 15 septembre 1835 adressée au préfet du Puy-de- Dôme par deux réfugiés espagnols.

Le temps de l'exil : des premiers contacts à la mise en place de relations d'interconnaissance

1) Le Puy-de-Dôme, terre d'asile

Le fait de constituer des dépôts en province pour accueillir des étrangers n'est pas une nouveauté inventée par le XIX^e siècle et remonterait en réalité à la fin de l'Ancien Régime. En effet, l'habitude de transférer vers des régions éloignées des frontières, peu densément peuplées et où le coût de la vie n'est pas trop élevé¹¹, les soldats faits prisonniers au cours des affrontements avec des armées ennemies devient une mesure commune sous la Révolution, sous l'Empire puis tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Les autorités, avec l'arrivée des réfugiés politiques, vont se réapproprier cette gestion des flux de prisonniers de guerre et l'appliquer à ces nouvelles populations étrangères. A Montferrand, c'est ainsi une ancienne caserne de cavalerie qui est réquisitionnée pour héberger les premières vagues de réfugiés carlistes qui sont dirigées vers le Puy-de-Dôme à partir de 1831. De cette gestion administrative de l'accueil découle nécessairement des contacts et des premières formes de mise en relation entre les exilés et la société auvergnate. Des relations qui débutent dès le passage de la frontière. Les individus prétendant à l'asile devaient en effet s'enregistrer auprès des mairies et des préfectures des départements frontaliers afin de recevoir des passeports leur permettant d'obtenir des secours pour rejoindre les villes où ils se verraient « internés ». En 1831, ce sont plus de deux cents réfugiés qui se retrouvent « internés » à Clermont-Ferrand. Quelques mois plus tard, ils sont un peu plus de trois cents. Alors qu'une amnistie est proclamée en 1832 et provoque le rapatriement progressif de la plupart des exilés, les événements se précipitent en Espagne où éclate la première guerre

¹¹ DIAZ, *Un asile pour tous les peuples*, pp. 262-263.

carliste en 1833, conflit lié aux problèmes de succession au trône d'Espagne. En tout, ce sont trois guerres carlistes qui jalonnent le XIX^e siècle, de 1833 à 1876 et qui engendrent un ballet presque incessant de réfugiés, arrivant puis repartant au gré des conflits et des amnisties. Les effectifs évoluant très rapidement, il est difficile de quantifier nettement ces populations. Ainsi, en 1839, un contrôle nominatif fait état de deux cent vingt réfugiés. En 1841, ils ne sont plus que cent quatre-vingt-onze et en 1847, quatre-vingt-quatorze. Puis de nouveaux flux en conduisent trois cent soixante-huit dans le Puy-de-Dôme en 1849. Par la suite, dans les années 1850, 1860 et 1870, leur nombre décroît fortement et s'élève à peu près sur toute cette période entre une dizaine et une cinquantaine d'individus. Les Espagnols ne sont cependant pas les seuls étrangers réfugiés dans le département. Des Italiens et des Polonais sont également dénombrés. Les premiers sont en minorité, une trentaine seulement, et restent bien souvent durablement à Clermont-Ferrand. Quant aux Polonais, ils proviennent de la Grande Emigration, à la suite de l'insurrection à Varsovie contre l'autorité russe en 1830-1831. Dans la période de 1833 à 1856, un peu plus de trois cents réfugiés polonais ont ainsi été accueillis dans les dépôts du Puy-de-Dôme.

Avec la Première Guerre mondiale, la France connaît de nouveaux flux migratoires. Lorsque le conflit éclate, la totalisation et la globalisation de la guerre ont eu pour conséquence d'immenses déplacements de populations amenées à quitter leur village ou leur ville d'origine. La Grande Guerre inaugure ainsi le XX^e siècle des réfugiés¹². Nombre de réfugiés belges trouvent asile dans le Puy-de-Dôme, mais ils sont difficiles à quantifier en raison de l'urgence et de l'aveuglement des autorités françaises qui n'avaient rien prévu, pensant inconcevable qu'il puisse y avoir des réfugiés dans

¹² O. FORCADE, P. NIVET (eds.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éd., 2008.

ce conflit qui se voulait être une guerre courte¹³. En 1916, le journal *Le Moniteur du Puy-de-Dôme* donne néanmoins un aperçu des effectifs : mille quatre cent dix-sept belges sont recensés cette année-là¹⁴.

Dans les années 1920, quelques réfugiés russes viennent dans le Puy-de-Dôme, fuyant la guerre civile. Cependant, les sources sont peu disertes sur ces individus. Puis, à partir de 1937, à la suite du début de la guerre civile en Espagne, un millier d'exilés républicains espagnols arrivent dans le Puy-de-Dôme en 1937, même si quelques mois plus tard ils ne sont plus que sept cent quatre-vingt-onze individus¹⁵. En octobre 1939, on dénombre à nouveau un millier de réfugiés dans le département.

Confrontées à ces flux migratoires incessants et au caractère imprévisible, les autorités françaises eurent bien du mal à gérer ces arrivées. Les premières relations se firent donc dans l'urgence, empreintes de méconnaissance de cette nouvelle catégorie du « réfugié », de capacité de résilience mais aussi d'incompréhension. Car, au choc du départ précipité et contraint induit par l'exil, s'adjoint pour les réfugiés étrangers la difficulté de se faire comprendre en raison de la barrière de la langue. Lors des premiers contacts qui s'opèrent avec la société d'accueil une fois la frontière franchie, ce sont les liens d'interconnaissance au sein des réfugiés eux-mêmes qui priment. C'est grâce à cette solidarité interne et à l'effet de groupe que les exilés parviennent à la reconnaissance de leur statut par les autorités. Les réfugiés hauts gradés jouaient un rôle majeur dans ces liens interpersonnels au sein des populations exilées. En effet, pour plus de facilité dans la gestion de l'accueil de ces nou-

¹³ P. NIVET, *Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946)*, « Histoire, économie et société », 2, (2004), O. FORCADE (ed.) *La société, la guerre, la paix, 1911-1946*, pp. 247-259.

¹⁴ BPCA, *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, article du 15 janvier 1916, MPA 2.

¹⁵ ADPDD, M 10428 : récapitulatif général des réfugiés espagnols accueillis dans le Puy-de-Dôme, 23 septembre 1937.

veaux flux migratoires, les autorités locales nommaient les individus hauts gradés à la tête des dépôts de réfugiés. En 1831, à Clermont-Ferrand, c'est par exemple le colonel Pujol qui est ainsi placé à la tête des réfugiés « internés » dans la caserne de Montferrand. Il veille alors au bon fonctionnement du dépôt et à la bonne conduite de ses compatriotes au sein de la société d'accueil, et constitue également un intermédiaire privilégié dans les échanges qui se faisaient presque quotidiennement entre l'administration locale et les exilés. Cependant, l'indigence, parfois la plus totale, dans laquelle était ces individus à leur arrivée, souleva des élans de générosité de la part de la population locale.

2) S'engager pour la cause des « proscrits »

Pendant toute la nuit, sous l'active impulsion du secrétaire Roger Coulon, les membres du Comité d'Accueil [des réfugiés espagnols] se sont évertués à rassembler : victuailles, boissons, laitages pour restaurer les malheureux évacués à leur débarquement. Vers sept heures, ceux-ci seront dirigés sur le quartier de Gribeauval où l'on devra tout aménager pour les héberger car le Comité s'est refusé à les accepter au camp de la route de Gerzat. Une épidémie de rougeole y sévit en effet et il serait criminel d'y conduire les petits enfants. D'autre part, la place est beaucoup trop réduite pour que l'on puisse loger ce nouveau contingent. Ces décisions ont dû être prises hier, à la hâte, le Comité n'ayant été averti par les autorités compétentes, qu'à 18 heures 30. Nous ne doutons pas cependant que, grâce au dévouement de chacun, tout ne finisse par bien aller¹⁶.

C'est ainsi que l'article du 25 juin 1937, paru dans le journal *La Montagne*, évoque l'arrivée d'un nouveau groupe de réfugiés espagnols à Clermont-Ferrand composé de trois cent cinquante individus.

L'accueil des populations réfugiées au XIX^e siècle tout comme au XX^e siècle se fait, la plupart du temps, dans l'urgence. La non-préparation des autorités locales, qui ne sont averties que quelques semaines, voire quelques jours et parfois même quelques

¹⁶ BPCA, article du 25 juin 1937 du journal *La Montagne*, MPA 800.

heures avant la venue des exilés, conduit à une gestion hasardeuse reposant sur l'improvisation et relevant d'un véritable défi. Le mauvais état des casernes et autres bâtiments réquisitionnés ou mis à disposition, le refus de certains propriétaires d'héberger des réfugiés ainsi que les problèmes liés à l'indigence mais aussi à la barrière de la langue de ces populations accentuent la difficulté de cet accueil. Les premiers contacts sont donc généralement tendus entre des autorités dépassées et parfois méfiantes, des habitants mécontents et des exilés déracinés. Cependant, cet état d'urgence engendre aussi bien souvent des manifestations de générosité. Une solidarité sollicitée dans un premier temps par les autorités locales qui appellent les habitants à fournir des objets de première nécessité. En 1831, en réaction à l'arrivée des premiers réfugiés constitutionnels espagnols, le journal *L'Ami de la Charte* lance un appel à souscription¹⁷ :

Le gouvernement français accorde aux soldats espagnols trois sous et la ration de pain. Jusqu'à présent, grâce aux secours qu'il a reçus, le colonel Pujol a pu faire donner en outre une demi-livre de viande à chaque homme de sa troupe, et il espère bien pouvoir continuer, grâce à la philanthropie des habitants de notre ville. M. le Maire et les membres du conseil municipal ont pris à cœur la position et ont voté une somme de 600 fr. Indépendamment du bal que nous annonçons et dont la moitié du produit doit être consacrée à ces malheureux, il va s'ouvrir sous la protection des autorités une souscription en linge et vêtements : la plupart manquent des objets les plus nécessaires, dans la saison qui peut encore être rigoureuse.

Cet appel des autorités à la générosité des Puydômois se réitère lors de chaque nouvelle arrivée de populations réfugiées durant le XIX^e siècle. Ainsi, sont demandés des vêtements, du linge mais également du mobilier et de quoi aménager les casernes et autres camps de dépôt, en particulier de la literie, de la paille de couchage ou encore du bois de chauffage. On peut lire dans *L'Ami de la Charte* :

¹⁷ BPCA, article du 26 janvier 1831 paru dans *L'Ami de la Charte*, MPA 4 [12].

Ce n'est jamais en vain qu'un appel est adressé à la générosité de nos compatriotes. Nous apprenons avec une vive satisfaction, que l'on s'empresse d'aller déposer à la mairie, du linge et des vêtements pour couvrir la nudité de ces malheureux¹⁸.

Ces élans de solidarité induisent des relations de proximité entre les « malheureux proscrits » et les Puydômois. Des liens d'interconnaissance qui conduisent à la mise en place d'autres formes de charité à l'initiative cette fois-ci des populations locales. Les Clermontois se familiarisent en effet avec la présence de ces étrangers et leur infortune devient une cause à défendre. Des souscriptions sont lancées par des comités mais aussi au sein des écoles. Par exemple, les élèves du collège communal de Riom, commune voisine de Clermont-Ferrand, récoltent en 1831 la somme de cinq cent francs pour les réfugiés polonais nouvellement arrivés. En 1839, trois mille neuf cent vingt-quatre francs sont levés pour les Espagnols. A ces souscriptions, s'ajoutent une autre pratique de charité très répandue à l'époque : il s'agit des bals. Plus généralement donnés en faveur des pauvres, ils sont réinvestis pour la cause des proscrits et permettent tout à la fois la création de liens d'interconnaissance ainsi que des levées de fonds.

Progressivement, ces échanges engendrés par les manifestations de solidarité s'essoufflent au rythme des arrivées de réfugiés qui décroissent fortement. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, ce ne sont guère plus d'une dizaine d'individus qui ont le statut de réfugiés dans le Puy-de-Dôme. Des individus désormais bien connus des autorités et des locaux qui, par conséquent, ne suscitent plus d'élans de générosité et que seuls les états nominatifs de contrôle des subsides rendent encore visibles dans les sources au tournant du XX^e siècle.

¹⁸ BPCA, *L'Ami de la Charte*, article du 5 février 1831, MPA 4 [12].

En 1914, les réfugiés bénéficient dans un premier temps d'un formidable élan de générosité. « En incarnant les souffrances imposées par les Allemands à des civils innocents en même temps que les héros qui avaient osé leur tenir tête, les Belges jouirent d'une aura extraordinaire »¹⁹. Ainsi, les collectes organisées à leur profit furent de francs succès, rassemblant des sommes importantes, tout comme nombre de produits de première nécessité.

Le 14 septembre, ce sont deux cents francs qui sont récoltés pour les réfugiés belges²⁰. Le lundi 14 décembre de la même année, une vente de petits drapeaux belges est annoncée pour le dimanche 20 décembre. Les exemples sont encore nombreux mais tous témoignent d'une compassion certaine à l'égard des exilés. Une compassion qui s'exprime aussi par des propositions spontanées d'hébergement chez l'habitant. Les mêmes dynamiques président à l'accueil des républicains espagnols. Entre 1937 et 1939, un Comité de Soutien aux réfugiés espagnols se crée à Clermont-Ferrand, tandis que les municipalités invitent les Puydômois volontaires à se manifester afin d'offrir un logement, parfois temporairement, aux réfugiés :

Des réfugiés espagnols (femmes et enfants) au nombre d'une quinzaine, vont arriver incessamment à Issoire. Invitée à les héberger momentanément, pour faciliter leur placement chez les particuliers qui voudraient les occuper ou les recevoir charitablement, la Municipalité informe ces personnes qu'elles devront se faire connaître sans retard à la Mairie²¹.

¹⁹ M. AMARA, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale (France, Grande-Bretagne, Pays-Bas)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008.

²⁰ BPCA, *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, article du 14 septembre 1914, MPA 2.

²¹ BPCA, *Le Moniteur d'Issoire*, article du 16 juin 1937.

Et ces appels à la solidarité trouvent rapidement des réponses, à l'exemple de la ville de Clermont-Ferrand dont les archives regorgent de lettres²² de particuliers adressées au maire ou au préfet afin de proposer l'hébergement de tel ou tel individu. Cependant, ces faits mettent-ils réellement en exergue des liens forts entre les réfugiés et la société d'accueil ? En réalité, peu de Clermontois font la demande de loger des républicains espagnols car les lettres dont nous disposons émanent en grande majorité d'Espagnols déjà présents sur le sol auvergnat. Des Espagnols qui ont migré bien souvent dans les années 1920 pour des raisons économiques, à l'image de Miguel Baroso, sujet espagnol, qui vit dans la commune de Bourg-Lastic depuis plus de dix ans et qui demande à recevoir Grégorio Fernandez Baroso, son cousin, réfugié espagnol en 1939²³.

Enfin, une dernière forme de solidarité vient créer du lien entre les individus réfugiés et la population locale. Il s'agit des obsèques. Ce rituel que sont les enterrements, à travers lesquels le libéralisme français s'est peu à peu construit, ont été repris à leur compte par les exilés installés en France²⁴. Ils constituent un moyen de s'exprimer, de se rassembler mais aussi de se réunir avec les habitants qui viennent parfois en nombre apporter leur soutien. Ce fut le cas notamment pour les enterrements de réfugiés polonais dans les années 1830-1840, ces derniers jouissant d'une très forte compassion. Ces funérailles sont aussi l'occasion de nouer des relations intellectuelles et politiques entre « révolutionnaires » mais aussi d'établir une « société civile transnationale »²⁵.

²² ADPDD, M 10457 : demandes d'hébergement chez des particuliers de certains réfugiés espagnols, 1937-1939.

²³ ADPDD, M 10457 : lettre du maire de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) qui certifie que Miguel Baroso vit depuis plus de dix ans dans la dite commune et qu'il jouit de la considération de tous ainsi que d'une moralité parfaite, 3 juillet 1939.

²⁴ DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ?*, p. 216.

²⁵ M. ISABELLA, *Risorgimento in Exile: Italian Émigrés and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, 2009.

Un siècle plus tard, on retrouve les mêmes mécanismes avec les exilés républicains espagnols. Le contexte très différent, avec une stigmatisation de la figure de l'étranger, n'empêche pas la réactivation de cette forme de sociabilité au travers d'un partage solidaire dans la douleur de l'exil :

Ainsi que nous le disons plus haut, une grave épidémie de rougeole sévit au camp de la route de Gerzat. C'est la troisième mort que l'on a eu, hier, à déplorer. Un bambin de dix mois est en effet décédé à l'Hôtel-Dieu. Tous les militants des organisations de gauche prendront part à la douleur de la mère et se feront un devoir d'assister aux obsèques civiles qui auront lieu aujourd'hui à 14 heures. Réunion à la porte de l'Hôtel-Dieu. [...] Présence de tous indispensable²⁶.

Cependant, une question demeure. Il s'agit de s'interroger sur la durabilité des liens qui sont engendrés par ces manifestations de générosité. En effet, cette charité ne peut se concevoir que dans un temps court, celui presque de l'immédiateté, puisque ces élans de solidarité n'interviennent principalement qu'en réponse aux situations d'urgence créées par l'arrivée des réfugiés, se réactivant dès lors à chaque nouvelle vague de populations étrangères. Les relations qui en découlent semblent donc rester éphémères, d'autant plus que les sommes d'argent et produits nécessaires collectés sont généralement reversés aux réfugiés par des intermédiaires (les comités, les autorités locales, la presse...). La solidarité comme forme de relation entre populations locales et réfugiés consiste essentiellement en une reconnaissance et une empathie envers ces derniers. Toutefois, ces liens revêtent *ipso facto* un caractère souvent indirect. Néanmoins, l'exil ne fut pas seulement subi et les réfugiés en furent aussi les acteurs.

²⁶ BPCA, *La Montagne*, article du 25 juin 1937, MPA 800.

Prendre la plume en exil

1) Un interlocuteur privilégié : l'administration française

Du fait de la barrière de la langue, d'une différence de culture mais aussi de la méfiance des autorités vis-à-vis des réfugiés politiques, les relations entre exilés et société d'accueil apparaissent par la force des choses unilatérales et au premier abord subies. Le rassemblement des réfugiés dans des dépôts ainsi que le contrôle incessant pesant sur eux tendraient par ailleurs à confirmer ce propos. Cependant, les nombreuses correspondances, démarches ou encore les déclarations d'actes civils retrouvés en nombre dans les archives départementales du Puy-de-Dôme semblent dévoiler tout autre chose. En effet, dans leur infortune d'exilés, les réfugiés ne restèrent pas silencieux et les échanges ne furent en aucun cas uniquement dictés par une administration autoritaire. La période de l'exil ne doit pas être perçue comme une parenthèse dans la vie des individus proscrits, où le temps se suspend dans l'attente d'une amnistie et d'un retour. Bien au contraire, une fois sur le sol français puis auvergnat, le quotidien reprend rapidement ses droits. En attestent particulièrement les déclarations de naissance et de décès à l'Etat civil français. Outre les liens qui ont pu se créer, une fois la frontière franchie, avec les autorités faisant office d'intermédiaire entre le lieu de réception et le lieu de résidence assigné de ces étrangers, c'est par nécessité que s'entament les premières relations avec la société d'accueil. En effet, éprouvés par des conflits armés, un long voyage et le choc de l'exil, certains individus réfugiés décèdent peu de temps après leur arrivée sur le sol puydômois. Ces décès sont par conséquent déclarés à l'Etat civil français, obligeant les déclarants à se familiariser avec les pratiques administratives. Le constat est le même lorsqu'il s'agit de naissances au sein des dépôts des réfugiés :

L'an mil huit cent trente un, le dix décembre à deux heures du soir, par devant nous Hypolite Conchon, avocat adjoint par empêchement de M. le Maire, officier de l'état civil de cette ville de Clermont-Ferrand a comparu sieur Jean Pujol colonel espagnol réfugié âgé de quarante six ans, habitant de cette ville section sud-ouest, Boulevard de la Pyramide, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né dans son domicile, le huit de ce mois à huit heures du soir de lui déclarant et de dame Joséphine Roure son épouse et auquel il a donné le prénom de Virginie. Les dites déclarations et présentation faites en présence de sieur Lluch, âgé de quarante-deux ans, officier espagnol réfugié ; et de Gabriel Codina, âgé de vingt-six ans, tous deux non parents de l'enfant habitants de cette ville, et avons signé avec le père et les témoins, après lecture à eux faite²⁷.

L'administration française constitue dès lors le seul cadre référent des réfugiés et devient leur interlocuteur privilégié. Ces contacts initiés par une situation bien spécifique demeurent tout au long de la période considérée mais sont rapidement supplantés par un flot de correspondances émanant de ces étrangers. Le sujet principal de ces écrits d'exil concerne la question des subsides. Subventions allouées par l'Etat, le traitement des subsides s'avère complexe. Nombreux sont les critères pour prétendre à son obtention. Il faut bien évidemment avoir la qualité de réfugié. Mais comment fournir les preuves de ce statut encore balbutiant au XIX^e siècle, puis plus restrictif au XX^e siècle, lorsque la plupart des individus concernés ont quitté leur pays d'origine dans l'urgence la plus absolue, n'ayant que rarement avec eux les papiers nécessaires ? Question d'autant plus épineuse que l'attribution des subsides reposait également sur le grade militaire (ou parfois la profession) des réfugiés. Prenons comme exemple la lettre²⁸ adressée au ministre de l'Intérieur par quatorze pétitionnaires espagnols dans l'intention de demander l'augmentation de la solde accordée à l'un des réfugiés du dépôt de Clermont-Ferrand. Individu qu'ils certifient avoir connu en Espagne où il était alors « négociant de la

²⁷ ADPDD, M 285 : copie de l'extrait des actes civils de naissance de la ville de Clermont-Ferrand délivrée par le maire le 12 décembre 1831.

²⁸ ADPDD, M 285, lettre adressée au ministre de l'Intérieur le 7 novembre 1831.

première classe et qui, pour ses opinions libérales, fut obligé d'abandonner son épouse, ses fils et ses biens afin de se sauver de la fureur du despotisme », et que de ce fait, il devrait être non pas rangé dans la catégorie des soldats mais dans celle des officiers, d'autant plus qu'il est malade et d'un âge avancé. Des demandes comme celle-ci, concernant l'attribution des subsides, il y en a pléthore dans les archives.

Certaines correspondances font même l'objet d'un retour de courrier à destination généralement des plus hauts gradés parmi les réfugiés. Ainsi, en 1831, le colonel Pujol reçoit une lettre²⁹ par laquelle le ministre de l'Intérieur lui fait savoir que les secours leur étant attribués n'étaient que temporaires et qu'ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux lorsqu'ils se trouveront privés de ces subsides. Cette réponse intervient dans le cadre d'une volonté des autorités locales d' enrôler les réfugiés étrangers dans la légion étrangère nouvellement créée afin de ne plus avoir à subventionner ces individus. Or, dans le dépôt de Clermont-Ferrand, très peu d'exilés avaient répondu favorablement.

Un autre sujet préoccupe énormément les proscrits dans leurs correspondances avec l'administration : il s'agit du regroupement familial. En effet, « l'exil constitue un motif de séparation du noyau conjugal, mais aussi d'éclatement du foyer familial »³⁰. A l'arrivée, rares sont ceux qui ont pu venir avec leurs proches et ce sont essentiellement des jeunes gens célibataires qui sont dénombrés. Ce n'est qu'*a posteriori*, une fois l'exil consommé, que les démarches juridiques sont entreprises par les réfugiés afin d'engager une insertion ou une réinsertion dans leur vie familiale. Le 27 mars 1841, par exemple, le réfugié espagnol Urbano Aguilar en résidence à Clermont-Ferrand depuis le 10 septembre 1839, envoie une réclamation au ministre de l'Intérieur :

²⁹ ADPDD, M 285, lettre adressée au colonel Pujol, réfugié espagnol à Clermont-Ferrand, le 8 avril 1831.

³⁰ DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ?*, pp. 151-152.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder la permission pour aller au dépôt de Dijon où se trouve mon frère le Capitaine Aguilar Diego, pour être ensemble et de cette manière vivre avec plus de commodité, et de plaisir. J'attends que vous trouveriez juste cette demande produite par l'amour fraternel, et que ne trouveriez pas d'inconvénient en la déférant³¹.

En 1836, c'est le réfugié « italien » Félix Ansaldi³² qui fait venir sa femme du Piémont avant de solliciter l'administration afin que cette dernière puisse également toucher des subsides.

Avec la Première Guerre mondiale, les recompositions familiales prennent une toute autre dimension. La non-préparation des autorités françaises a conduit à une gestion hasardeuse des flux de populations, si bien que les demandes de recherche d'un proche sont très nombreuses.

En 1937, la prise de parole, parfois très douloureuse, des exilés républicains requérant des nouvelles de leur famille ou sollicitant un regroupement familial répond à un contexte encore plus particulier. En effet, à leur arrivée sur le sol français s'était effectuée une séparation des familles dans ce que l'on a appelé les « camps de triage »³³. Les civils (femmes, enfants et vieillards) sont ainsi envoyés loin des frontières, dans des départements à l'image de celui du Puy-de-Dôme, tandis que les hommes et les militaires vont dans des camps souvent situés sur les littoraux. Ce sont quarante-cinq départements d'évacuation qui ont été envisagés en 1937 puis soixante-dix-sept en mars 1939 avec pas moins de 170 000 réfugiés civils dispersés dans ces différentes localités. De ce désordre découlent quantité de correspondances, d'annonces passées dans les journaux par des réfugiés cherchant leur famille.

³¹ ADPDD, M 287, dossier individuel du réfugié espagnol, Urbano Aguilar, lettre adressée le 27 mars 1841 au ministre de l'Intérieur.

³² ADPDD, M 288, dossier individuel du réfugié italien Félix Ansaldi, correspondances de 1836.

³³ G. DREYFUS-ARMAND, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 82.

Mais cette prise de parole des réfugiés dans leur infortune d'exil montre également toute leur capacité de résilience et leur insertion dans la société d'accueil. La gestion administrative des réfugiés dans les départements dépôts puis avec les assignations à résidence, une fois ces derniers dissous à partir de 1832, a conduit à de véritables « chassés-croisés », selon la formule de Delphine Diaz. Cependant, les va-et-vient des réfugiés ne se sont pas limités à ces déplacements contraints par les autorités françaises. Un certain nombre de correspondances sollicite, en effet, les maires et les préfets pour des changements de résidence avec comme motif des liens socioprofessionnels. Joseph Ambrozewiez, réfugié polonais, en provenance de Cahors, arrive ainsi à Clermont-Ferrand en juin 1836. Sa venue a été motivée par une promesse d'embauche chez un brasseur local. Il s'avère que la place n'est en réalité plus disponible et il va alors solliciter à nouveau le préfet du Puy-de-Dôme afin d'obtenir l'autorisation de retourner dans le département du Lot, à Figeac plus précisément où l'attend une place dans une autre brasserie dans laquelle il avait déjà travaillé³⁴. Inversement, d'autres réfugiés demandent dans des circonstances analogues à retourner dans le Puy-de-Dôme car, y ayant noué des relations, ils auraient plus de chance de trouver un emploi. Ces pratiques attestent non seulement de la capacité d'adaptation des réfugiés dans les réseaux français mais aussi de relations d'interconnaissance qui se sont forgées. Malgré les regroupements dans les dépôts ou les assignations à résidence, les réfugiés restent mobiles et tissent des liens avec les populations locales.

Des demandes plus singulières voient également le jour, et témoignent de l'aisance progressive qu'acquière certains exilés dans leur relation avec la société d'accueil, à l'image de la requête de Félix Ansaldo qui souhaite obtenir en septembre 1833 une autorisation pour se rendre quinze jours à Millau afin de rendre visite à

³⁴ ADPDD, M 275, dossier individuel du réfugié polonais Joseph Ambrozewiez, 1836.

un ami de longue date qui y réside. L'autorisation lui sera donnée en raison de son excellent comportement à Clermont-Ferrand. Certains réfugiés font parfois montre d'une adaptation rapide aux rouages administratifs locaux et d'une bonne compréhension du fonctionnement de la société d'accueil. Le réfugié Joseph Chenna n'a eu de cesse de solliciter l'administration locale, écrivant plusieurs courriers dans un français parfaitement maîtrisé avec l'objectif notamment d'obtenir des secours exceptionnels qui lui permettraient d'établir son entreprise :

Et certes, Monsieur le Préfet, j'aurais fait marcher cette fabrique pour mon compte si j'avais eu seulement 700 à 800 francs devant moi. Il y aurait eu une petite fortune à faire, [...]. Je n'ai rien négligé cependant, Monsieur le Préfet, pour obtenir ces aides, un secours quelconque, mais mes demandes ont été infructueuses. Que de gens me disaient quand je n'étais qu'employé, si jamais vous marchez pour votre compte, comptez sur nous, nous sommes des amis de l'industrie nationale, nous sommes des vrais Français... Que j'ai bien reconnu la justesse des paroles de votre immortel Lafontaine, Monsieur le Préfet, car
« Est-il besoin d'exécuter ?
L'on ne rencontre plus personne »³⁵.

Outre les sujets abordés par les réfugiés dans leurs écrits, il est intéressant de s'interroger sur l'identité de leur plume. Qui sont les auteurs de ces correspondances ? Les réfugiés eux-mêmes, l'administration ou une tierce personne ? Il n'est pas toujours évident d'avoir la réponse à cette question. Lorsque la lettre est formulée en langue espagnole, le doute se dissipe aussitôt mais, même si elles sont nombreuses, elles ne représentent pas pour autant la majorité des courriers. Parfois, le français est hésitant, approximatif et erroné, ce qui laisse la possibilité d'entrevoir un apprentissage de la langue française, preuve d'une réelle insertion dans la société d'accueil. Dans d'autres cas, les réfugiés ont eu recours à un intermédiaire qui leur a servi de plume. Mais là encore, de nombreuses

³⁵ ADPDD, M 288, dossier individuel du réfugié italien Joseph Chenna, 1837-1838.

questions demeurent quant à l'identité de la tierce personne : un autre réfugié maîtrisant la langue française ? Un employé de l'administration chargé d'écrire les réclamations des étrangers ? Ou bien un écrivain public ? Il pouvait également s'agir d'un habitant recruté comme interprète. Nous avons, en effet, de nombreuses traces de recours à un interprète par les autorités locales. Un traducteur était mobilisé notamment au moment de l'arrivée des réfugiés ou lorsqu'une annonce devait être faite dans les dépôts. La presse, qui est en plein essor sur la période qui nous concerne, va pouvoir aussi jouer ce rôle d'intermédiaire dans la prise de parole des exilés.

2) La presse, vecteur de l'interaction avec la société d'accueil

La sociabilité des réfugiés politiques en terre étrangère peut prendre plusieurs formes. Nous avons pu constater leur désir de ne pas rester silencieux et ainsi de ne pas subir leur exil. Une volonté qui passe tout d'abord par une insertion dans la vie administrative mais qui, très vite, mobilise d'autres organes afin de se faire entendre. La presse, qui émerge dans le premier XIX^e siècle avant de devenir un véritable média de masse, est un vecteur essentiel dans les rencontres qui s'opèrent en exil. Le 21 décembre 1839, l'ancien *Journal du Puy-de-Dôme*, à tendance royaliste, devenu en 1831 *La Gazette d'Auvergne* déclare : « Nous croyons devoir prévenir MM. les réfugiés espagnols que lorsqu'ils auront des réclamations à faire ou des secours à demander auprès du comité de cette ville, chargé de distribuer les fonds provenant de la souscription, ils pourront se présenter au bureau du journal, le samedi de chaque semaine, de deux à quatre heures de l'après-midi »³⁶. Encore une fois, c'est la question des subsides qui est au cœur de ces relations. La presse de l'époque, dont la plupart des journaux locaux étaient bienveillants à l'égard des réfugiés et de leur cause, relaye ainsi

³⁶ BPCA, *La Gazette d'Auvergne*, article du 21 décembre 1839, MPA 3 [28].

toutes les informations liées aux subventions mais aussi aux souscriptions et autres organisations caritatives mises en place pour l'accueil des exilés.

Ces articles tendent par la suite à se faire plus rares au fur et à mesure que les flux de réfugiés dans le Puy-de-Dôme s'estompent durant le dernier tiers du XIX^e siècle. Ces populations sont en effet remplacées dans la presse par une autre catégorie de migrants étrangers, ceux venus pour des raisons économiques, dont le nombre croissant les met au premier plan des débats politiques et des discours polémiques sur la question des étrangers, en lien avec une montée du nationalisme.

Lors de la Première Guerre mondiale, quantité d'articles font référence aux réfugiés. Cependant, le contexte est particulier. En effet, parmi ces « malheureux » réfugiés dont il est question, beaucoup sont en réalité des civils français ayant fui les zones frontalières des combats. Un amalgame se produit donc souvent entre ces réfugiés français et ceux étrangers, dont la plupart proviennent de Belgique. Dans ces circonstances, l'opinion de la presse est largement favorable à la cause des réfugiés, et la question centrale reste les appels au don, à l'image de l'article du 1^{er} janvier 1916 paru dans *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*. Ce journal, alors d'obédience radicale avant de glisser dans les années 1920 vers une droite modérée, annonce ainsi que la souscription lancée pendant les « Journées des Eprouvés de la Guerre » a récolté dans tout le département la somme de dix mille francs dont deux mille cinq cent francs réservés au Comité de Secours et d'Assistance aux Réfugiés dans le Puy-de-Dôme.

Avec l'exil massif des républicains espagnols dès 1937, et des journaux plus étoffés, c'est tout le quotidien des réfugiés sur le sol auvergnat qui est passé au crible, offrant la possibilité au lectorat local de faire connaissance avec ces nouveaux venus :

Les réfugiés sont logés, nous l'avons dit, dans trois immenses pavillons, sis en bordure de la route de Gerzat, à deux kilomètres de Montferrand, mis à la disposition de la Ville par la Maison Michelin. Trois longues bâtisses blanches : un

rez-de-chaussée, coiffé de tuiles rouges. A l'intérieur, de part et d'autres d'un couloir central, toute une suite de petites chambres, comme des cellules de moines. [...] Tout est propre, net, dans la blancheur saine du lait de chaux. Eau courante et lavabos nombreux.

Comme mobilier, des paillasses débordantes de paille fraîche sur des bas-flancs, des chaises pliantes et des tables. Installation provisoire paraît-il. On tâchera de donner un peu plus de confort. 113 chambres sont occupées. Les réfugiés s'y installent, par 3 ou 5, par famille, autant que possible.

Une remarque : tous sont d'une propreté nette. Les vêtements légers, de couleurs voyantes, font une polychromie pittoresque. Les enfants, vite apprivoisés, voudraient bien engager la conversation avec nous. Ils sont tous étonnés que nous ne comprenions pas leurs questions. Ils sont gentils et débordants de vie. Ils sont déjà amis avec les soldats du ravitaillement.

Le ravitaillement a été assuré, hier, par les soins des subsistances militaires. Les cuistots du 16^e d'artillerie se sont distingués. A midi, potage, rôti et légumes. Le soir, pot-au-feu et bœuf gros sel. Gamelles et couverts militaires. [...] La distribution s'est faite en bon ordre, sous la direction du capitaine Souchal et de sous-officiers.

[...] Toute la journée, M. Bernard, chef de la Sûreté et ses inspecteurs ; M. Sanciaut, commissaire spécial, et son adjoint, M. Jenny, se sont dépensés pour installer et discipliner la petite colonie. Disons bien vite que leur tâche a été facilitée par la bonne volonté de leurs pensionnaires.

La colonie espagnole de Clermont et des personnes généreuses ont envoyé des confitures, des fruits et des gâteries pour les petits. Une jeune maman, qui parle un peu le français, un poupon dans ses bras, deux mioches accrochés à ses jupes, nous dit avec des mots touchants sa reconnaissance pour l'accueil qui leur a été fait. « Tout le monde, dit-elle, est si bon pour nous en France ! »

Une seule chose, une seule scène que nous n'aurions pas voulu voir : quelques propagandistes ont essayé – sans grand succès d'ailleurs et pour cause – de « placer » parmi les réfugiés des abonnements à une feuille communiste³⁷.

La presse offre par conséquent un espace de relations privilégiées, dans lequel les réfugiés ont le moyen de s'exprimer à plus grande échelle. Ce sont dès lors quantité de petites annonces qui

³⁷ BPCA, *L'Avenir du Plateau Central*, article du 5 juin 1937, MPA [1].

sont publiées dans ces journaux. A des cours de français³⁸, spécifiquement créés pour les proscrits, s'ajoutent des propositions de leçons d'espagnol par un jeune prêtre constitutionnel ou encore des leçons de guitare données par « une jeune dame mariée à un officier espagnol »³⁹.

Dans *Le Patriote*, journal d'opposition libérale, s'instaurant en défenseur des intérêts républicains et locaux, les articles se font plus engagés pour la cause des réfugiés :

Une dame anglaise, femme d'un officier espagnol, demeurant rue des Petits Gras, maison de Mme Lachussette, au 3^e, entreprend les robes, corsets, manteaux de dames, etc., dans le dernier goût et au prix le plus modéré. Nous espérons que les dames patriotes de Clermont, ne partageant pas à l'égard des réfugiés espagnols les idées étroites de M. Casimir Périer, s'empresseront de donner leur pratique à Mme..., de l'aider ainsi à faire vivre sa famille du fruit de son travail, position dont son éducation et sa fortune première semblaient la garantir pour toujours⁴⁰.

Outre le fait que les deux dernières annonces mettent en avant la part d'une mobilité féminine dans l'exil, il est intéressant d'observer le rôle de véritable intermédiaire que jouait la presse. Deuxièmes interlocuteurs privilégiés dans l'exil, les journaux s'immiscent dans ces relations et se placent en qualité d'arbitres entre les réfugiés politiques, l'administration et les populations locales. Dans ce contexte, la presse ne se contente pas d'un rôle passif et prend la parole pour défendre les « malheureux » proscrits et participer à l'amélioration de leur condition de vie au sein de la société d'accueil.

En effet, *L'Ami de la Charte*, organe d'opinion libérale et principal concurrent de *La Gazette d'Auvergne*, publie le 3 février

³⁸ BPCA, *La Gazette d'Auvergne*, article du 6 novembre 1839 : des cours de français ont été spécialement mis en place pour les réfugiés et ont lieu « trois fois par semaine, de sept heure à neuf heures du soir, rue Boirot », MPA 3 [28].

³⁹ BPCA, *L'Ami de la Charte*, article du 3 février 1831, MPA 4 [12].

⁴⁰ BPCA, *Le Patriote*, article du 29 octobre 1831, MPA 5 [1].

1831 un article très détaillé sur les sommes allouées chaque jour aux soldats réfugiés, déclarant que la paie initiale de trois francs de solde pour un grade de soldat avait été fixée à deux francs une fois ces individus arrivés à Clermont-Ferrand puis réduite à un franc cinquante. Le journaliste poursuit en affirmant que

Cette somme insuffisante pour un officier seul, à qui rien n'est fourni, pas même le logement, ne peut subvenir aux besoins les plus indispensables de plusieurs d'entre eux qui ont une famille à nourrir⁴¹.

A l'appui de ces assertions, le journal publie la lettre envoyée au ministre de l'Intérieur signée par sept réfugiés espagnols du dépôt de Clermont-Ferrand, dont le colonel Pujol.

Le pouvoir central de la presse est son audience, qui peut être immense. De ce fait, elle joue un rôle majeur dans l'espace public, ce qui lui permet d'empiéter sur les autres champs professionnels (politique, judiciaire, policier, culturel, etc.) pour, publiquement, les blâmer, tisser des louanges ou encore les interpeller⁴². Dans ces circonstances, elle s'érige en véritable porte-parole des proscrits mais aussi en informateur privilégié, les mettant en garde contre d'éventuels abus ou relatant l'avancée des événements dans leur pays d'origine.

L'exemple de l'article du 6 janvier 1841 paru dans *La Gazette d'Auvergne* est tout à fait significatif à cet égard :

Nous n'avons ici d'autre nouveauté qu'une sorte d'ampliation du décret d'*indulto* ou d'amnistie, où l'on agrandit un peu le cercle de ceux qui pourront rentrer en Espagne. Mais il est public ici [à Madrid] que ce n'est qu'un leurre. Dites

⁴¹ BPCA, *L'Ami de la Charte*, article du 3 février 1831, MPA 4 [12].

⁴² S. DE FREMINVILLE, *L'émergence de la figure de "l'immigré" dans la presse au XIX^e siècle*, séminaire, *Telemme-Migration*, 2012-2013.

bien à nos malheureux compatriotes que les tribunaux et les poignards les attendent ici. En restant sur une terre étrangère, ils conserveront l'honneur et la vie : ici ils ne trouveront que des outrages et la mort⁴³.

En 1916, dans un contexte très différent de guerre totale, ce sont toutefois des nouvelles adressées directement aux Belges qui relatent les avancées contre l'ennemi : « nos batteries ont contrebattu avec succès les *minnenverfer* ennemis en action dans la région de Possele »⁴⁴.

Ces exemples manifestent l'essor d'une « sociabilité transnationale » selon les termes employés par Delphine Diaz⁴⁵. En effet, les échanges engagés, les prises de parti pour la cause des réfugiés, les relais d'informations engendrent une certaine familiarisation et un partage, notamment sur le plan des opinions politiques. *L'Ami de la Charte* évoque ainsi « la bienfaisance » des Puydômois qui vont au devant des besoins des réfugiés car ces hommes se sont battus « pour la même cause que la nôtre »⁴⁶.

Une sociabilité qui s'exprime également par un retour des individus réfugiés qui mobilisent l'organe journalistique afin d'adresser leurs remerciements envers « l'accueil généreux », « les preuves de sympathie » et « les souscriptions ouvertes à leur profit ».

⁴³ BPCA., *La Gazette d'Auvergne*, article du 6 janvier 1841, relayant un article paru à Madrid le 22 décembre 1840, MPA 3 [29].

⁴⁴ BPCA, *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, article du 7 janvier 1916. Les mêmes genres de brèves sont également adressés dans cette édition aux réfugiés russes et monténégrins.

⁴⁵ D. DIAZ, *Les sociabilités politiques des réfugiés libéraux dans la France des monarchies censitaires : des pratiques aux dimensions transnationales ?*, dans L. CHARRIER, K. RANCE, F. SPITZL-DUPIC (eds.), *Circulations et réseaux transnationaux en Europe (XVIII^e-XX^e siècles). Acteurs, pratiques, modèles*, Berne, éd. P. Lang, 2013, p. 3-16.

⁴⁶ BPCA, *L'Ami de la Charte*, article du 26 janvier 1831, MPA 4 [12].

Qu'ils soient écrits de leur main, à l'aide d'une plume extérieure ou par l'intermédiaire de la presse, ces différents exemples d'échanges entre les exilés et les autorités manifestent donc une insertion de ces individus dans la société d'accueil : loin de subir leur condition de proscrit, ils n'hésitent pas à s'exprimer. Si ces correspondances, ces annonces relayées par les journaux ou encore les démarches civiles sont souvent dues à une situation d'urgence, précaire, mais aussi d'improvisation et d'adaptation, elles démontrent néanmoins les relations qui se tissent progressivement et qui aboutissent parfois à de véritables liens d'interconnaissance.

La fin de l'exil : rester ou rentrer ?

1) De l'insertion « silencieuse » à la naturalisation, les différents degrés de l'intégration

Dans quelle mesure la confrontation des réfugiés avec l'administration française, les liens engendrés par des manifestations de solidarité ainsi que la prise de parole en exil, participent-ils ou non, à une intégration de ces individus ? La réponse à cette question fondamentale est permise par l'étude sur un temps long des parcours individuels de réfugiés. Néanmoins, des difficultés apparaissent rapidement lorsque l'on cherche à mesurer l'ampleur des effets d'intégration des réfugiés dans la société d'accueil. La cause première vient de lacunes archivistiques qui ne permettent que rarement de retracer dans sa totalité la trajectoire d'un individu. Ensuite, ces limites sont augmentées par tout un pan aveugle de la recherche : les sources étant le produit d'une administration, elles ne reflètent que son unique point de vue. Même si la mise en perspective est envisageable avec la presse ou les registres d'état civil, il est compliqué d'avoir une vision complète, bien des aspects de la vie d'un réfugié n'ayant point produit de sources. Dans ces cir-

constances, l'analyse des conséquences engendrées par les relations initiées entre la société d'accueil et les populations réfugiées ne pourra qu'être partielle.

Du fait de l'impossibilité pour la majorité des exilés de vivre des subsides qui leur étaient alloués, la plupart ont dû trouver un emploi et par là même se sont insérés dans la vie économique de la société. Une insertion que l'on pourrait qualifier de « silencieuse » puisqu'elle débouche sur une sociabilité qui ôte progressivement le caractère d'extranéité de ces réfugiés aux yeux des populations locales. Par exemple, alors que les exilés espagnols en 1831 font l'objet d'un mécontentement ambiant, sur lequel nous reviendrons, les réfugiés italiens, bien établis et insérés au niveau socioprofessionnel, « ont acquis le droit de cité dans cette ville [Clermont-Ferrand] par leur bonne conduite »⁴⁷.

Ce sont ensuite les demandes de naturalisation formulées par les réfugiés qui nous donnent un aperçu de l'ancrage des liens qui a pu s'établir. Certaines exaltent le sentiment d'appartenance à la société française, à l'instar du réfugié italien Jean Bono qui déclame cette formule : « étranger d'origine, mais Français de cœur »⁴⁸.

Parfois, des parcours individuels peuvent être suivis de l'arrivée jusqu'à l'intégration. Admis pour la première fois sur le sol français en 1832, à l'âge de 23 ans, le réfugié polonais Adolphe Tomaszewicz formule une demande en 1836 pour se rendre de Guéret à Clermont-Ferrand où un emploi lui a été promis⁴⁹. En janvier 1853, au détour d'un rapport⁵⁰ envoyé par le ministre de la

⁴⁷ ADPDD, M 285, lettre du 13 mars 1831 adressée au lieutenant général commandant la 19^e division militaire à Clermont-Ferrand.

⁴⁸ ADPDD, M 523, dossier de naturalisation du réfugié italien Jean Bono, 1832.

⁴⁹ ADPDD, M 60091, dossier individuel du réfugié polonais A. Tomaszewicz, plusieurs correspondances datant de 1836.

⁵⁰ ADPDD, M 1929, correspondance entre le préfet et le ministre de la Police générale au sujet des réfugiés toujours présents et secourus dans le département du Puy-de-Dôme en 1853.

Police générale au préfet du Puy-de-Dôme, on apprend qu'une suppression des subsides perçus par ce réfugié a été décidée, étant donné qu'il occupe une place de clerc chez « un avoué de Clermont » et qu'il gagne 60 francs par mois. Le rapport conclut que « cet étranger n'ayant plus besoin de l'assistance de l'Etat », il peut être rayé des contrôles. Grâce à cette correspondance, nous pouvons suivre la trajectoire de ce réfugié et son insertion progressive dans la société d'accueil. Une insertion qui va encore plus loin puisque dix ans plus tard, en 1863, Tomaszewicz dépose une demande pour être admis à domicile⁵¹. L'admission à domicile était en effet l'étape transitoire avant de pouvoir entreprendre une requête de naturalisation. Une demande qui paraît sous les meilleurs auspices puisqu'il vit depuis vingt-sept ans sur le sol clermontois, qu'il est marié à une Française, a une fille de vingt-quatre ans née en France et qu'il a un emploi stable, n'étant plus clerc mais caissier au comptoir commercial de Clermont-Ferrand. Il permet également de mettre en avant les critères d'une bonne intégration dans la société d'accueil. Ces critères sont la bonne conduite, le mérite et l'estime gagnée de quelques habitants mais aussi et surtout de n'avoir jamais manifesté d'opinion politique contestataire. Cependant, Tomaszewicz ne put obtenir son admission à domicile, faute de payer la somme de cent soixante-quatorze francs due pour la procédure.

Des exemples comme celui-ci, il y en a quelques autres dans les archives. Pour autant, ils ne donnent qu'un point de vue partiel sur la réalité de l'intégration des réfugiés restés sur le sol auvergnat. En effet, beaucoup gardent leur extranéité malgré leur insertion socioprofessionnelle. Dès lors, rayés des contrôles administratifs, ils échappent rapidement au regard de l'historien. Parfois, on les retrouve au détour d'une demande d'admission à domicile ou

⁵¹ ADPDD, M 523, dossier de naturalisation du réfugié polonais A. Tomaszewicz, 1863-1869.

de naturalisation mais la majorité disparaît des sources, preuve sans doute de leur insertion dans la société d'accueil.

Pour ceux qui perdurent sur les contrôles nominatifs de réfugiés du Puy-de-Dôme, les mentions sur leur niveau d'intégration sont rares, excepté les précisions concernant leur métier ou leur éventuel mariage avec un ou une Français(e). Les relations engendrées par cette situation exceptionnelle qu'est l'exil conduisent donc pour certains à une véritable intégration dans la société d'accueil. Une intégration, toutefois, qui est plutôt silencieuse, dans laquelle la naturalisation n'est pas nécessairement l'ultime point d'arrivée.

La fin du XIX^e siècle marque un tournant dans le rapport avec la figure de l'étranger. De plus en plus stigmatisée dans l'opinion publique, la notion d'étranger tend à se complexifier. Des mesures de plus en plus restrictives tissent progressivement un maillage autour de l'Autre, qui devient exclusivement le « non-national », et une surveillance constante ainsi qu'un contrôle accru s'imposent dans les moindres démarches engagées par les migrants étrangers. A la veille de la Première Guerre mondiale, ces mesures se cristallisent autour de la figure émergente de « l'indésirable ». Durant l'exil des réfugiés de guerre, que ce soit lors de la Grande Guerre ou durant les débuts de la Seconde Guerre mondiale, les mêmes mécanismes qu'au XIX^e siècle président à l'insertion de ces individus dans la société d'accueil. En effet, nombreux sont ceux qui vont participer aux travaux agricoles ou être employés dans les usines afin de remplacer la main-d'œuvre française partie combattre au front. D'autres reprennent l'activité qu'ils exerçaient déjà avant leur exil :

Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'exercer la profession de marchand forain dans le département du Puy-de-Dôme. Je suis réfugié belge, marié et père d'un enfant et mes moyens ne me

permettent pas de vivre sans travailler. J'ai déjà exercé la profession de marchand forain à Clermont-Ferrand de mars 1922 à mai 1924, date à laquelle je suis parti en Belgique⁵².

Les exilés républicains espagnols, entre 1937 et 1940, sont eux aussi nombreux à solliciter l'administration afin d'obtenir des cartes d'identité d'étranger (mesure apparue en avril 1917 à la suite d'un décret, sur fond de protection nationale du travail). Tout comme les réfugiés du XIX^e siècle, ces individus reprennent le métier qu'ils exerçaient avant de partir en exil. Cependant, ils ne peuvent obtenir leur carte d'identité que si, au préalable, ils ont la certitude d'être employés, ce qui restreint leur insertion dans la société d'accueil. En temps de guerre, une autre forme de relations se met en place. L'administration procède à des enquêtes sur les réfugiés déjà présents ainsi que sur les nouveaux arrivants afin de déterminer l'effectif des réfugiés mobilisables. De ce fait, une véritable sociabilité transnationale émerge. Toutefois, peu de sources nous permettent d'observer la réelle teneur ainsi que la finalité des liens créés dans ce contexte.

2) Entre méfiance et rejet : vers une rupture des relations

« Hier, sur les quatre heures du soir, une rixe très grave eut lieu à Montferrand entre les habitants de cette ville et les Espagnols qui y sont casernés. En voici les motifs... »⁵³. Ainsi débute l'article à la Une du jeudi 3 novembre 1831 de *La Gazette d'Auvergne*. La suite de la chronique raconte qu'un soldat français et un Espagnol se sont querellés pour des raisons inconnues et en sont venus aux mains tandis qu'un témoin de la scène alla de si tôt avertir les habitants de Montferrand qu'un « Espagnol maltraitait un Français »

⁵² ADPDD, 277 W 44 : lettre adressée au préfet du Puy-de-Dôme le 2 octobre 1940 par un réfugié belge, Sandel Schuster, habitant 15 rue de la Vieille à Clermont-Ferrand.

⁵³ BPCA, *La Gazette d'Auvergne*, MPA 3 [20].

et « qu'il ne souffrirait pas que des étrangers égorgeassent leurs frères. » Dès lors, le conflit dégénéra et, armée de pierres, la population se rendit à la caserne dans laquelle étaient internés les réfugiés espagnols. Cependant, les propos plutôt mesurés du journal, qui poursuit en déclarant que tout est rentré assez rapidement et paisiblement dans l'ordre, sont loin de refléter l'animosité ambiante et les tensions palpables contrairement à ce qui ressort des correspondances qui furent échangées à la suite de l'incident entre le commissaire, le maire, le préfet et le ministre de l'Intérieur⁵⁴. En effet, dans la missive adressée au ministre, qui revient en détail sur les faits, le témoin de la querelle n'aurait pas dit « qu'un Espagnol maltraitait un Français » comme le prétend *La Gazette d'Auvergne* mais aurait répandu le bruit « qu'un Espagnol venait d'assassiner un soldat français ». La population se serait alors de suite précipitée à la caserne des Espagnols tout en proférant des menaces de mort et aurait attaqué à jets de pierres ces derniers qui s'étaient retranchés et barricadés à l'intérieur.

Dans une autre correspondance adressée au procureur du roi, il est même mentionné que « cet évènement a perdu le caractère d'une simple rixe par l'intervention à main armée de quelques gardes nationaux ». Et, effectivement, si l'on en croit le rapport final envoyé au ministre de l'Intérieur, les gardes nationaux n'auraient pas pris les armes afin de protéger les réfugiés et de rétablir l'ordre mais se seraient joints aux rangs des assaillants. Le préfet ajoute même que, sans l'intervention d'une troupe de soldats de passage à Montferrand, « un grand nombre d'entre eux [les réfugiés espagnols] eut été probablement égorgé. ». Mais ce qui est le plus notoire dans cette affaire, c'est qu'après investigation, les autorités se rendirent compte que l'agression du soldat français qui avait été à l'origine de ce trouble n'avait en réalité pas été commise par un réfugié espagnol mais par « un individu vêtu à peu près

⁵⁴ ADPDD, M 285, lettres du 1^{er}, 2 et 3 novembre 1831.

comme le sont les réfugiés espagnols », qui était en fait un Clermontois.

D'autres incidents de la sorte sont présents dans les archives policières ou dans la presse locale. Tous manifestent un climat ambiant de mécontentement, un ressentiment de la population locale vis-à-vis des réfugiés étrangers, et en particulier des Espagnols. Car ce sont bien eux les cibles privilégiées de ces moments xénophobes, contrairement aux réfugiés italiens qui, moins nombreux et mieux intégrés, bénéficient d'une meilleure opinion ou encore contrairement aux exilés polonais qui ne soulèvent que de la compassion.

Les propos du capitaine commandant de la gendarmerie sont tout à fait significatifs à cet égard :

La population en général de cette commune [Montferrand] est tellement irritée contre les réfugiés espagnols qu'il est à craindre que la moindre circonstance ne serve de prétexte aux habitants pour se porter à excès contre ces malheureux.

Les premières explications quant aux causes de ces relations visiblement envenimées entre les réfugiés et les Clermontois se situent dans « l'étrangeté » de ces individus. Ils ne se comportent pas de la même façon que les locaux, ils sont étrangement vêtus et parlent une langue non familière. L'Autre intrigue, dérange et effraie. Plusieurs rapports ou lettres stipulent ainsi que les réfugiés espagnols sont peu subordonnés, font preuve de mauvaise conduite, sont injurieux, s'enivrent et jouent à des jeux de cartes interdits. En somme, ils troublent l'ordre public. Et, en retour, les exilés se plaignent à l'administration des vexations et des insultes quotidiennes qu'ils subissent. Ce sont donc des relations tendues qui s'engagent dans le même temps que s'organisent les élans de générosité abordés précédemment. Des liens qui ne se tissent pas en raison d'un mécontentement ambiant, provoqué en partie par un contexte de difficultés économiques : la population locale, croulant sous le poids des impôts, ne supporterait pas de voir, selon un rapport re-

mis au ministre de l'Intérieur, « une troupe de gens vivre dans l'oisiveté la plus absolue au dépens du trésor. » Dans les faits, les subventions versées aux réfugiés étaient bien souvent insuffisantes pour assurer leur subsistance, comme nous l'avons déjà évoqué.

Cette absence de liens de sociabilité n'est pas vue d'un œil défavorable par les autorités locales. En effet, ces derniers cherchent, au contraire, à limiter l'interaction entre les réfugiés et les habitants. La préoccupation principale est alors de veiller au maintien de l'ordre, l'administration craignant notamment que les exilés n'exportent les troubles de chez eux, contaminant par leurs opinions révolutionnaires la population puydômoise. En 1831, une lettre rapporte la tentative d'assassinat perpétrée par huit officiers espagnols à l'encontre du colonel Pujol dans l'objectif de susciter un soulèvement parmi les soldats du dépôt de Montferrand⁵⁵. Cet épisode s'explique par des dissensions politiques et idéologiques internes aux exilés espagnols. L'exil consiste donc en un lieu de contact⁵⁶ où s'expérimente la politique à travers notamment des conspirations, où se diffusent les idéaux libéraux et où se confrontent différentes opinions. Quantité de correspondances font ainsi état des déplacements étroitement surveillés de réfugiés qui sont soupçonnés d'intriguer et qui reçoivent parfois l'aide matérielle de locaux⁵⁷.

Cette surveillance accrue des réfugiés étrangers et l'hostilité certaine qui a pu en découler cèdent progressivement la place à partir des années 1880 à une autre figure de l'étranger : le migrant

⁵⁵ ADPDD, M 285 : lettre du 13 mars 1831, adressée au lieutenant général commandant la 19^e division militaire à Clermont-Ferrand, dans laquelle les autorités locales expliquent des affrontements entre deux groupes distincts parmi les réfugiés du dépôt de Montferrand : les « francs-maçons » et les « comuneros ».

⁵⁶ J.L. SIMAL, *Emigrados. España y el exilio internacional, 1814-1834*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales – Asociación de Historia Contemporánea, 2012.

⁵⁷ ADPDD, M 271 : le cas des réfugiés espagnols Ribes père et fils qui font l'objet d'une abondante correspondance en 1835.

économique, perçu comme un concurrent déloyal de la main-d'œuvre nationale.

Lorsque la guerre éclate en juin 1914, les mesures administratives de plus en plus restrictives envers les étrangers atteignent un certain paroxysme dans un climat de suspicion générale et de surveillance accrue alors qu'affluent à nouveau de nombreuses populations de réfugiés. Du fait du caractère exceptionnel de la « patrie en guerre », tout étranger est au préalable considéré comme suspect et comme étant un espion potentiel. Des listes nominatives des étrangers résidant en France voient par exemple le jour tandis que des enquêtes sont menées sur les intentions et la moralité des anciens comme des nouveaux arrivants. Après une période de compassion, les réfugiés se heurtent donc à une certaine hostilité des populations. La fin de l'année 1915 et le début de l'année 1916 semblent marquer un tournant et les grands exodes de 1918 enveniment la situation⁵⁸. Les relations paraissent de plus en plus difficiles entre la société d'accueil et les réfugiés. Une hostilité qui là aussi, trouve sa cause dans des explications d'ordre matériel. Certains ont pu ainsi accuser les réfugiés, notamment belges, d'être des profiteurs, d'être lâches et d'avoir fui l'occupant. Le sentiment est que les réfugiés ne vivent pas la même guerre que le reste de la population⁵⁹. A l'inverse, le gouvernement belge ne souhaite pas que ses ressortissants exilés s'installent définitivement dans leur région d'accueil. Pour cela, sont créées des écoles en charge de dispenser des cours selon le programme scolaire en vigueur en Belgique. Ces relations tendues, parfois hostiles, sont donc loin d'être unilatérales.

Dans les années 1920, les discours sur les étrangers s'unifient de plus en plus autour de l'étranger « indésirable ». Parmi eux, on dénombre beaucoup de réfugiés politiques. Les exilés posent problème car l'administration ne sait ni comment les nommer, ni les

⁵⁸ NIVET, *Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946)*, pp. 247-259.

⁵⁹ AMARA, *Des Belges à l'épreuve de l'Exil*.

comptabiliser car tout individu doit désormais être rattaché à une nation⁶⁰. Ainsi, dans les recensements de 1925, une directive est donnée par le département de la Sûreté Générale afin que les Arméniens soient dénombrés avec les Turcs. Ce flou dans les définitions et les dénominations conduit à une certaine stigmatisation de ces populations qui sont de fait perçues négativement, ce que leur qualité de « déracinées » va accentuer encore plus. Si l'indigence et l'errance des exilés hantaient les représentations du XIX^e siècle, générant des relations tendues, voire hostiles, comme nous l'avons vu précédemment, au XX^e siècle, c'est en partie leur caractère d'apatride qui les rend indésirables. D'autant plus que le retour d'Edouard Daladier à la présidence du Conseil, en avril 1938, marque un infléchissement très net de la politique française relative aux étrangers. « Reflet de la montée de la xénophobie qui touche la France des années 1930, effet des arrivées répétées de réfugiés, surtout espagnols, et résultante d'un certain consensus de la classe politique, une série de mesures législatives et réglementaires sont prises afin de contrôler, surveiller et réprimer les étrangers »⁶¹. La distinction est alors faite entre l'étranger de bonne foi et celui qui se montre indigne de vivre sur le sol français. Ce contexte engendre de nouveaux moments xénophobes à l'encontre des populations réfugiées, à l'image de lettres d'habitants refusant de mettre à disposition certains de leurs logements vacants pour ces individus⁶². En 1937, lorsque l'arrivée imminente des premiers contingents de réfugiés espagnols est annoncée dans le Puy-de-Dôme, plusieurs maires de petites communes refusent avec politesse de recevoir ces individus. Les raisons tiennent de la peur d'un mécontentement de

⁶⁰ G. NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 337.

⁶¹ G. DREYFUS-ARMAND, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 58.

⁶² ADPDD, M 10459, plusieurs correspondances font état de propriétaires puydômois qui ne souhaitent pas mettre à disposition des réfugiés des immeubles ou autres demeures vacantes.

la population locale, d'un trouble de l'ordre public mais aussi et surtout de difficultés économiques, la charge d'entretenir ces exilés démunis paraissant trop élevée et impensable pour ces municipalités qui relèvent parfois du petit village.

Par ailleurs, la même année, le ministère de l'Intérieur enjoint aux préfets de refouler impitoyablement tout étranger qui cherchera à s'introduire sans passeport ou titre de voyage valable⁶³. Quant aux expulsions, elles concernent tout étranger jugé troublant l'ordre public. De plus, les mariages des étrangers sont réglementés et la naturalisation ne comprend plus l'octroi immédiat du droit de vote. Tout ceci conduit à rendre difficile voire inaccessible la société d'accueil.

En ce qui concerne le rapatriement de réfugiés, la lecture doit être double. Il peut, dans un premier temps, prendre l'aspect d'un véritable « refoulement ». Les autorités locales rejettent ainsi certains individus ayant pourtant le statut de réfugiés. Ce rejet est présidé en réalité par le comportement des exilés qui s'apparentent aux yeux de l'administration à la catégorie de l'étranger « indésirable ». En effet, lorsque l'on observe en détail les dossiers des réfugiés refoulés, beaucoup ont fait l'objet d'une enquête car ils n'ont pas respecté la loi en vigueur, troublent l'ordre public ou bien encore sont en relation avec des habitants peu recommandables, à l'instar de la réfugiée espagnole Angela Rodriguez qui avait déserté le camp de Gribeauval pour se rendre chez un certain Georges Mavel dont le père avait été condamné pour attentat à la pudeur⁶⁴. Si cette première lecture du rapatriement marque une certaine rupture dans les relations avec la société d'accueil, il est nécessaire d'apporter une autre perspective. En effet, le rapatriement des populations réfugiées était dans bien des cas une volonté de ces

⁶³ P. RYGIEL (ed.), *Le Bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Paris, Publibook, 2008, pp. 195-221.

⁶⁴ ADPDD, M 60062, rapport effectué par l'inspecteur de la Sûreté au commissaire de Police le 7 septembre 1837.

mêmes réfugiés. Une volonté de ne pas rester dans la société d'accueil, de ne pas s'insérer mais aussi d'un refus de la situation d'exil. Le 25 novembre 1939, ce sont ainsi cinq cent quatre-vingt-une personnes qui sont rapatriées⁶⁵, dont la plupart s'étaient retrouvées « embarquées » dans l'exil sans en prendre toute la mesure et voulaient retourner en Espagne malgré les événements.

Ce dernier fait conduit à nuancer le rejet de relation de la part des populations locales envers les réfugiés étrangers. Si des manifestations hostiles et des ruptures dans les liens de sociabilité ont bien eu lieu, les seuls acteurs n'en sont pas la société d'accueil. Bien au contraire, ne pouvant considérer autrement l'exil que comme étant une période temporaire et transitoire, certains réfugiés n'estimaient pas nécessaire d'approfondir leur relation avec la société d'accueil. D'autres refusaient même d'entretenir des liens, ne respectant pas les assignations à résidence, ni la réglementation de leur mobilité mise en place.

Ce rejet a pu aussi trouver sa source dans une certaine déception vis-à-vis de la société d'accueil. Le 11 janvier 1836, trois réfugiés polonais sollicitent le ministre de l'Intérieur :

Après avoir longtemps et consciencieusement réfléchi sur l'état actuel de la politique tant intérieure qu'extérieure de la France, et particulièrement sur ses relations politiques avec nos ennemis, nous sommes irrévocablement convaincus qu'il n'est plus compatible avec l'honneur national et l'avenir de notre malheureuse patrie d'accepter des aliments de la main du gouvernement français et même de rester plus longtemps sur la terre pour laquelle les Polonais ont tant de fois vainement versé leur sang.

Nous avons l'honneur de vous prier, M. le Ministre, de nous faire rayer de la liste des Polonais secourus par la France, et de nous faire délivrer des passeports pour aller au plus vite respirer l'air libre de l'Angleterre⁶⁶.

⁶⁵ ADPDD, M 60062 : listes approximatives des réfugiés espagnols pouvant être dirigés sur l'Espagne réalisées par le commissaire divisionnaire de Clermont-Ferrand, 25 novembre 1939.

⁶⁶ ADPDD, M 276, lettre datant du 11 janvier 1836 adressée au ministre de l'Intérieur par trois réfugiés polonais : Barthélémy Bienowski, Michalski Joseph et Kostecki Joseph.

Conclusion

L'analyse micro-historique à l'échelle d'un territoire de moyenne montagne longtemps jugé enclavé permet de mettre en lumière la complexe articulation des relations entre les exilés et la société d'accueil puydômoise. Confronté, en tant que département dépôt, à différentes vagues de réfugiés entre 1830 et 1940, le Puy-de-Dôme mobilise son administration pour identifier, loger et subvenir aux besoins des nouveaux venus. Parfois dépassée ou confrontée à une situation d'urgence, cette dernière a cependant dû faire régulièrement appel à la bonne volonté de la population locale. Les trajectoires individuelles que nous avons fait émerger traduisent toute à la fois la capacité de ces derniers à s'adapter, en se familiarisant avec les opérations administratives qui incombent à leur statut de réfugié, mais aussi la grande précarité de leur état, visible au travers des manifestations de solidarité qui se sont exprimées sous diverses formes (œuvres de charité, dons, bals) et qui ont engendré de premiers liens d'interconnaissance. Aussi, la presse au XIX^e siècle comme au XX^e siècle, a joué un rôle indispensable de relais entre les exilés et les autorités. Pour autant, l'intégration dans la société d'accueil ne constitua pas nécessairement une fin en soi. Elle a pu être effective, grâce à la naturalisation ou à une insertion professionnelle facilitée par la constitution rapide de réseaux d'interconnaissance. Mais elle fut aussi parfois non désirée par l'exilé, soit parce qu'il avait conçu sa situation comme temporaire, soit parce que la rencontre avec la société d'accueil ne correspondait pas avec son « horizon d'attentes » dans l'exil.

Liste des sources

Sources archivistiques

Fonds de la série policière (4M) des Archives Départementales du Puy-de-Dôme

- M 60062 : Rapatriement, 1937-1939.
- M 276 : Réfugiés polonais, dossiers individuels A-Z 1834-1872.
- M 10459 : Liste de réfugiés par commune, 1939.
- M 285 : Réfugiés espagnols 1831-1832.
- M 277 W 44 : Réfugiés belges: demande d'exercice d'activité professionnelle 1937-1940.
- M 523 : dossiers de naturalisations 1824-1920.
- M 60091 : Réfugiés polonais, dossiers individuels T 1834-1853.
- M 1929 : Réfugiés étrangers 1824-1845.
- M 287 : Réfugiés espagnols, dossiers individuels 1840.
- M 288 : Réfugiés italiens, dossiers individuels 1834-1846.
- M 275 : Réfugiés polonais, dossiers individuels A-Z 1834-1872.
- M 10457 : Réfugiés hébergés dans les familles, déplacements, 1939.
- M 10428 : Convois aux départs des camps de Gerzat et de Gribeauval, 1937.
- M 272 : Réfugiés : instructions et bulletins 1834-1839.

Sources imprimées

Presse locale et régionale

- La Gazette d'Auvergne*
- L'Ami de la Charte*
- Le Patriote*
- La Montagne*
- Le Moniteur du Puy-de-Dôme*

-*Le Moniteur d'Issoire*
 -*L'Avenir du Plateau Central*

Bibliographie

AMARA M., *Des Belges à l'épreuve de l'Exil. Les réfugiés de la Première Guerre mondiale (France, Grande-Bretagne, Pays-Bas)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008

APRILE S., *Le Siècle des exilés : bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS Éditions, 2010

APRILE S., BRICE C. (eds.), *Exil et fraternité en Europe au XIX^e siècle*, Pompignac, Éditions Bière, 2013

AYMES J.-R., *Españoles en París en la época romántica, 1808-1848*, Madrid, Alianza, 2008

BADE K.J., *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2002

BEAUVOIS D., *Le Nord de la France et les Polonais entre 1831 et 1833*, dans D. BEAUVOIS (ed.), *Pologne : l'insurrection de 1830-1831, sa réception en Europe. Actes du colloque organisé les 14 et 15 mai 1981 par le Centre d'étude de la culture polonaise de l'Université de Lille III*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 41-61

BOYER F., *La France et l'émigration politique italienne de 1815 à 1861*, « Information historique », (septembre-octobre 1964), p. 146-150

BURGESS G., *Refuge in the Land of Liberty : France and its Refugees, from the Revolution to the End of Asylum, 1787-1939*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2008

CAGLIOTI D.L., *La cittadinanza alla prova della Grande guerra : denaturalizzare i cittadini di origine nemica in Francia*, « Contemporanea », 2 (2016), p. 303-322

CARBONE S., *Fonti per la storia del Risorgimento negli Archivi nazionali di Parigi. I rifugiati italiani in Francia (1815-1830)*, Rome, Istituto per la storia del Risorgimento, 1962

CLARENC V., *Toulouse, capitale du carlisme catalan (1830-1840)*, « Annales du Midi », 202 (1993), p. 225-246

CLARENC V., *La Surveillance politique des réfugiés carlistes à Toulouse et à la frontière de la Haute-Garonne lors de la première guerre carliste (1830-1840)*, mémoire de maîtrise dirigé par J.-P. AMALRIC et B. BENNASSAR, Université de Toulouse le Mirail, 1988

DE FREMINVILLE S., *L'émergence de la figure de "l'immigré" dans la presse au XIX^e siècle*, séminaire, Telemme-Migration, 2012-2013

DIAZ D., MOISAND J., SANCHEZ R., SIMAL J.L. (eds.), *Exils entre les deux mondes. Migrations et espaces politiques atlantiques au XIX^e siècle*, Bécherel, Les Perséides, 2015

DIAZ D., *Les sociabilités politiques des réfugiés libéraux dans la France des monarchies censitaires : des pratiques aux dimensions transnationales ?*, dans L. CHARRIER, K. RANCE, F. SPITZL-DUPIC (eds.), *Circulations et réseaux transnationaux en Europe (XVIII^e-XX^e siècles). Acteurs, pratiques, modèles*, Berne, éd. P. Lang, 2013

DIAZ D., *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2014

DREYFUS-ARMAND G., *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999

DORNEL L., *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette, 2004

DORNEL L., *Pour une approche transculturelle des migrations*, dans ID. (ed.), *Des Pyrénées à la Pampa. Une histoire de l'émigration d'élites (XIX^e-XX^e siècle)*, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2013, p. 13-30

DROUIN J.-L., *A mis amigos de la frontera. El País Vasco francés en la aventura carlista (1833-1876)*, Bayonne, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, 2006

FASSIN D., MORICE A., QUIMINAL C. (eds.), *Les Lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997

FELDMAN D., *Was the Nineteenth Century a Golden Age for Immigrants ? The Changing Articulation of National, Local and Voluntary Controls*, dans A. FAHRMEIR, O. FARON, P. WEIL (eds.), *Migration Control in the North Atlantic World: the Evolution of State Practices in Europe and the United States from the French Revolution to the Inter-war Period*, New York, Berghahn Books, 2003, p. 167-177

FIRMINO S., *Les Réfugiés carlistes en France de 1833 à 1843*, thèse sous la direction de Jean-Louis Guereña, Université François Rabelais, Tours, 2000

FORCADE O., NIVET P. (eds.), *Les Réfugiés en Europe du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde Éd., 2008

ISABELLA M., *Exile and Nationalism: The Case of the Risorgimento*, « European History Quarterly », vol. 36, 4 (octobre 2006), p. 493-520

ISABELLA M., *Risorgimento in Exile. Italian Emigres and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, Oxford, Oxford University Press, 2009

FOURNIER-FINOCCHIARO L., CLIMACO C. (eds.), *Les exilés politiques espagnols, italiens et portugais au XIX^e siècle : questions et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 2017

L'Émigration politique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles. Actes du colloque de Rome (3-5 mars 1988), Rome/Paris, De Boccard, 1991

LOCHAK D., *Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique*, « Pouvoirs », 144 (2013/1), p. 33-47

MARRUS M., *The Unwanted: European Refugees from the First World War Through the Cold War*, Temple University Press, 1985

MASTELLONE S., *L'émigration italienne sous Louis-Philippe (1830-1848)*, dans J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (eds.), *L'Emigrazione italiana in Francia prima del 1914*, Milan, Franco Angeli, 1978, p. 7-9

MASTELLONE S., *La composition sociale de l'émigration italienne en France (1816-1847)*, « Rassegna storica toscana », 8 (1962), p. 223-238

MOISAND J., *Les exilés de la « République universelle ». Français et Espagnols en révolution (1868-1878)*, dans D. DIAZ (ed.), *Exils entre les deux mondes. Migrations et espaces politiques atlantiques au XIXe siècle*, Mordelles, Les Perséides, 2015, p. 161-187

MONASSE D., *Les réfugiés polonais dans l'Hérault de 1814 à 1848 : approche méthodologique*, « Annales du Midi », 108 (1996) p. 201-218

MONDONICO C., *L'Asile sous la monarchie de Juillet : les réfugiés étrangers en France de 1830 à 1848*, thèse d'histoire sous la direction de G. NOIRIEL à l'EHESS, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1996

NIVET P., *Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946)*, « Histoire, économie et société », 2 (2004), O. FORCADE (ed.), *La société, la guerre, la paix, 1911-1946*, pp. 247-259

NOIRIEL G., *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007

NOIRIEL G., *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, 355 p., réédité sous le titre *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d'asile, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2006

NOIRIEL G., *Représentations nationales et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques*, « Genèses », 26 (avril 1997) p. 25-54

PAGEOT P., *Le Périgord terre d'asile. Réfugiés, évacués, rapatriés en Dordogne au cours des XIX^e et XX^e siècles*, Paris L'Harmattan, 2005

ROSENAL P.-A., *Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours*, « Annales. Histoire, Sciences sociales », 66/2 (avril-juin 2011), p. 335-373

RYGIEL P., *Une impossible tâche ? L'Institut de Droit International et la régulation des migrations internationales, 1870-1920*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2011

RYGIEL P. (ed.), *Le Bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Paris, Publibook, 2008, pp. 195-221

SIMAL J.L., *Emigrados, España y el exilio internacional, 1814-1834*, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 2013

TRESSE R., *La limitation du droit d'asile au XIX^e siècle (1815-1835)*, « Revue d'histoire économique et sociale », 4 (1963), pp. 524-537

TRINCHERO C., *Témoignages d'exil à la veille de l'unification de l'Italie : les intellectuels-patriotes italiens réfugiés à Paris*, dans R. BAUDIN (ed.), *Exil et épistolaire aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007, p. 281-311

TRONCO E., *Les Carlistes espagnols dans l'Ouest de la France, 1833-1883*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010

URRUTIA L, *Les Espagnols carlistes ou isabelinos au Pays basque français*, dans *Exil politique et migration économique, Espagnols et Français aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, p. 53-59